



COMMUNE DES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026023-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DES ADHESIONS AUX ORGANISMES DIVERS

DEL2026-023

Rapporteur : Michel BELIN

Il est rappelé que la commune adhère à divers organismes en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci. Elle délibère annuellement sur le versement des cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion.

Le projet de BP 2026 inclut les cotisations aux organismes auxquels il est proposé que la commune renouvelle son adhésion en 2026 :

COTISATIONS AUX ORGANISMES	BP 2026
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES	80,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE SAVOIE (ADM74)	500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE (ANMSM)	24 500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE NEIGE ET AVALANCHES (ANENA)	1 100,00 €
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)	195,00 €
France BOIS FORET (Cotisation Interprofessionnelle Obligatoire)	80,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMA)	90,00 €
SYANE (cotisation fixe)	2 300,00 €
TOTAL COTISATIONS AUX ORGANISMES	29 045,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

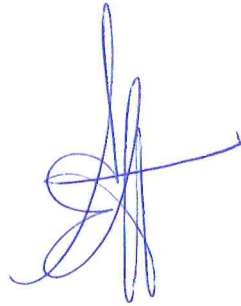
Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE VALIDER** les adhésions 2026 aux organismes
dessus.

- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260226-DEL2026023-DE

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le